



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 10 octobre 2019*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 23

N° 3

**OBJET :**

**ABREST**

**ESPACE NATUREL  
SENSIBLE  
COTE ST-AMAND**

**ACQUISITION DE  
L'EMPRISE  
FONCIERE**

**PARCELLES ZK 325 ET  
ZK 326**

**RECTIFICATION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 21 OCT. 2019

Publiée ou notifiée

le : 21 OCT. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE (à partir de la délibération n°5) - A. GIRAUD (à partir de la délibération n°7) - R. LOVATY - E. VOITELLIER, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J. BLETTERY à Mme Nicole COULANGE, Conseillers Délégués, Membres.

Absents excusés : Mmes et MM. F. SZYPULA - J. GAILLARD - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD - G. MARSONI - F. SENNEPIN - P. COLAS - G. DURANTET - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - A. CHAPUIS, Membres.

Secrétaire : M. Laloy, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

**Vu** la délibération n° 1 du Bureau communautaire en date du 24 mai 2018 actant l'acquisition par Vichy Communauté des parcelles ZK 325 (7490 m<sup>2</sup>) et ZK 326 (4030 m<sup>2</sup>) situées à Abrest, auprès de Madame Christiane ORFILA, de Messieurs Jacques LANGERON, Christian et Eric DUPLEIX ou de leurs ayants-droit, au prix de 6 920 €,

.../...

**Considérant** qu'aux termes de ladite délibération, il a été omis de préciser que Vichy Communauté achetait lesdites parcelles également auprès de Madame Solange DUPLEIX,

**Considérant** qu'un accord est intervenu entre les parties pour une prise en charge totale par Vichy Communauté de tous les frais qui sont nécessaires à la présente acquisition et notamment ceux concernant l'établissement préalable des attestations de propriété par Maître Jean-Gilles TOURNU, notaire à Vichy, suite aux décès de Monsieur André LANGERON, Madame Jeanne BEAUCULAT veuve LANGERON et de Madame Germaine DUPLEIX veuve COUZOUNIS,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de rectifier la délibération susmentionnée ainsi :
- d'acquérir les parcelles cadastrées ZK 325 (7490m<sup>2</sup>) et ZK 326 (4030 m<sup>2</sup>) situées à Abrest (voir plan joint), auprès de Mesdames Solange DUPLEIX, Christiane ORFILA, de Messieurs Jacques LANGERON, Christian et Eric DUPLEIX ou de leurs ayants droit, au prix de 6 920 €.
- de prendre en charge tous les frais afférents à cette acquisition y compris ceux nécessaires à l'établissement des attestations de propriété susmentionnées.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

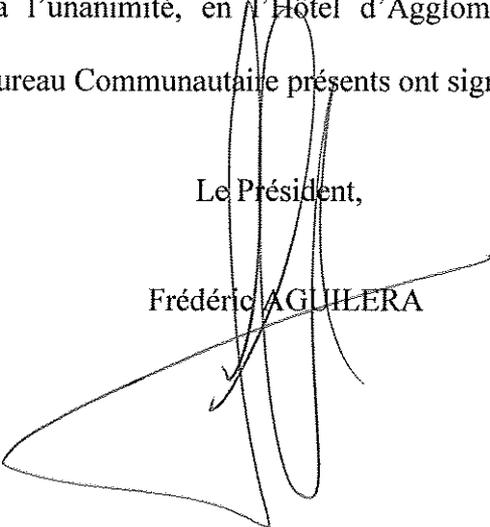
- approuve ces propositions.
- dit que les frais relatifs aux attestations de propriété précitées et à cette acquisition (acquisition, frais d'actes, ...) seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 10 octobre 2019.

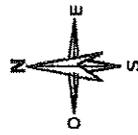
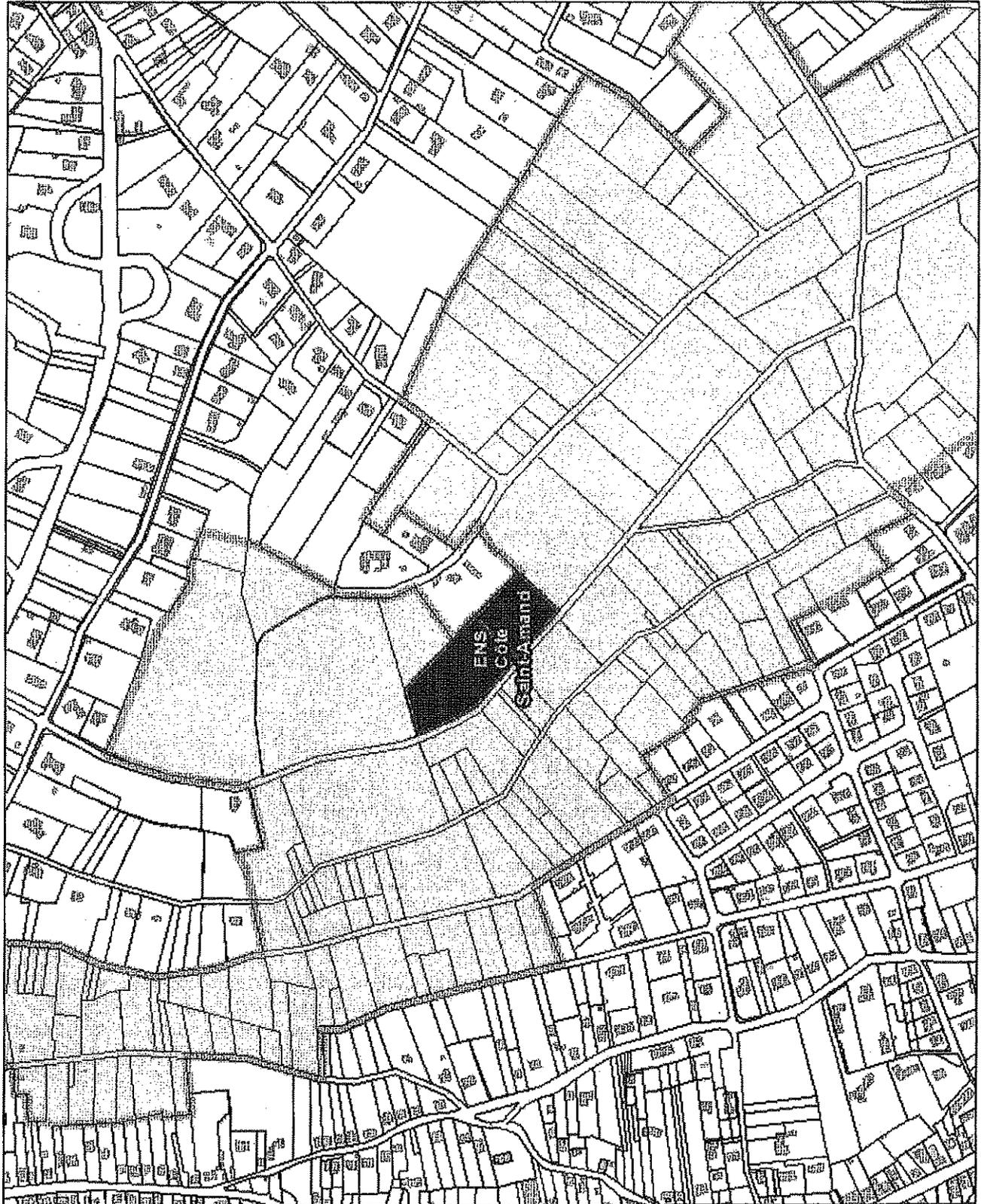
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**ABREST - ENS COTE ST AMAND - ZK 325 ET 326**



Edité le 03/05/2018

SOURCES:

SIG - CA Vichy Val d'Ailier  
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:5 567



**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2019 - ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE SAINT-AMAND -  
ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLES ZK 325 ET 326 -  
RECTIFICATION

.....

Date de décision: 10/10/2019

Date de réception de l'accusé 21/10/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 10OCT2019\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191010-10OCT2019\_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20191010-10OCT2019\_3-DE-  
1-1\_1.pdf )